

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

**2346<sup>e</sup>** SÉANCE : 2 AVRIL 1982

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2346/Rev.1) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Lettre, en date du 1 <sup>er</sup> avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14942) ...	1
Organisation des travaux .....	3

UN LIBRARY  
SEP 19 1991  
UN/ISA COLLECTION

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2346<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 2 avril 1982, à 11 h 20.

*Président* : M. KAMANDA wa KAMANDA (Zaïre).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2346/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 1<sup>er</sup> avril 1982, adressée au président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14942).

*La séance est ouverte à 11 h 45.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettre, en date du 1<sup>er</sup> avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14942)**

1. Le PRÉSIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que le Secrétaire général suit la situation très attentivement et avec une très grande inquiétude. Il est en contact permanent avec le Président du Conseil et avec les parties concernées, ici à New York, et il déplore les récents développements et souhaite qu'à travers le Conseil une solution puisse être trouvée en vue de la restauration des procédures de paix pour résoudre le problème à l'examen.

2. Conformément à la décision prise à la 2345<sup>e</sup> séance, j'invite le représentant de l'Argentine à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Roca (Argentine) prend place à la table du Conseil.*

3. Le PRÉSIDENT : Les membres du Conseil ont reçu copie d'une lettre, en date du 2 avril, adressée au Président du Conseil par le représentant du Royaume-Uni [S/14946].

4. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai indiqué clairement au Conseil hier [2345<sup>e</sup> séance] que mon gouvernement n'avait pas demandé à la légère la convocation d'une réunion immédiate du Conseil. Ce que nous redoutions le plus, ce qui nous a conduits à demander la convocation du Conseil s'est produit. Le Gouvernement argentin a fait fi des deux appels lancés par le Secrétaire général et de l'appel que vous-même, Monsieur le Président, avez adressé la nuit dernière, au nom du Conseil tout entier, pour demander de faire preuve de modération et d'éviter de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

5. Alors que nous sommes réunis ici, une invasion argentine massive des îles Falkland est en cours. Je ne peux trouver de mots assez forts pour exprimer la condamnation de mon gouvernement devant cet acte irresponsable d'intervention armée. C'est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. C'est une tentative d'imposer par la force un contrôle étranger non désiré sur plus de 1 900 agriculteurs pacifiques qui ont choisi par la voie d'élections libres et justes de maintenir leurs liens avec le Royaume-Uni et leur mode de vie britannique.

6. Hier soir, mon collègue de l'Argentine a accusé à maintes reprises mon pays d'agression. Il serait extrêmement intéressant de savoir quel genre d'agression les 1 900 fermiers pacifiques des îles Falkland et la garnison de moins d'une centaine de soldats britanniques faiblement armés préparaient contre la République argentine qui pourrait justifier ce que mon collègue de l'Argentine tentera certainement de présenter comme constituant un acte de légitime défense aux termes de l'Article 51 de la Charte. Présenté en ces termes, il ne peut y avoir personne, dans cette salle ou ailleurs, qui ne reconnaisse que le cas soumis par l'Argentine, tel qu'il a été exposé au Conseil hier soir, est complètement absurde.

7. Le Conseil fait face à une situation critique. Il doit agir immédiatement. Je me propose maintenant de lire un projet de résolution [S/14947] qui est actuellement distribué aux membres du Conseil et qui, étant donné l'extrême gravité de la situation, sera, je l'espère vivement, adopté à l'unanimité aujourd'hui. Les membres du Conseil remarqueront que, dans l'intérêt d'une solution rapide et pacifique à cette rupture incontestable de la paix, j'ai limité le projet de résolution aux éléments strictement nécessaires à ce stade critique — en dépit des sentiments profonds que je ressens

personnellement à ce sujet. J'espère que la déclaration que je viens de faire, pour brève qu'elle ait été, ne laissera subsister de doute pour personne quant à la fermeté des vues de ma délégation et de mon gouvernement au sujet de ce qui s'est passé.

8. Le projet de résolution se lit comme suit :

“*Le Conseil de sécurité,*

“*Rappelant* la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité à la 2345<sup>e</sup> séance du Conseil, le 1<sup>er</sup> avril 1982 [S/14944], dans laquelle il demandait aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans la région des îles Falkland,

“*Profondément troublé* par les nouvelles d'une invasion, le 2 avril 1982, par les forces armées de l'Argentine,

“*Constatant* qu'il existe une rupture de la paix dans la région des îles Falkland,

“1. *Exige* une cessation immédiate des hostilités;

“2. *Exige* le retrait immédiat de toutes les forces argentines des îles Falkland;

“3. *Demande* aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de rechercher une solution diplomatique à leurs différends et de respecter pleinement les buts et principes de la Charte des Nations Unies.”

9. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je lui donne la parole.

10. M. ROCA (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration du représentant du Royaume-Uni et j'en ai pris dûment note. La première observation que m'inspirent ses commentaires et ses affirmations est qu'à aucun moment la question de la souveraineté, que mon pays a présentée maintes fois au fil de l'évolution de cette situation, n'a été abordée avec les habitants des îles; elle a toujours été abordée directement avec le Royaume-Uni. Ainsi, affirmer que mon gouvernement a agi en prévision de prétendus actes d'agression des rares habitants des îles Malvinas, comme l'a supposé le représentant du Royaume-Uni, est aussi absurde que ce qu'il a affirmé au sujet de nos raisons.

11. Comme il ressort de mon intervention d'hier [2345<sup>e</sup> séance], il est clair que mon gouvernement ne peut accepter ni la relation ni l'interprétation des faits présentés hier et aujourd'hui par le représentant du Royaume-Uni.

12. Ce que je dois dire au Conseil à titre d'information, c'est qu'aujourd'hui le Gouvernement argentin a déclaré la récupération des territoires des îles Malvinas, Géorgie du Sud, et Sandwich du Sud, pour les replacer sous sa souveraineté nationale dans un acte qui répond à une juste revendication de l'Argentine et à l'exercice de la légitime défense devant les récents actes d'agression du Royaume-Uni.

13. J'informe le Président et les membres du Conseil que mon gouvernement m'a fait savoir qu'il n'y avait pas eu de victimes ni de pertes quelconques parmi la population civile, et que l'ordre et la juridiction de mon pays s'étend à toute la superficie des îles où il y a maintenant un gouverneur argentin.

14. Je ne peux manquer de souligner qu'on a mis fin ainsi à une situation de tension et d'injustice qui représentait un facteur véritable de troubles constants pour la paix et la sécurité internationales.

15. La République argentine, par tradition, conformera ses actions aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et fera tous les efforts nécessaires pour parvenir à une solution juste et pacifique.

16. En dernier lieu, je dois faire remarquer que vers la fin de sa déclaration d'hier soir, le représentant du Royaume-Uni a rappelé l'historique de l'affaire et a souligné qu'il n'y avait toujours pas d'accord entre nous. Mon pays a ouvert aujourd'hui une nouvelle page de cette histoire et les divergences, certes, persistent, mais dans ces discussions, nous ferons preuve de la même volonté de négociation, dans les limites et dans l'esprit que j'ai exprimés hier. Tout est négociable, sauf la souveraineté. Les intérêts des habitants des îles Malvinas et du Royaume-Uni sont négociables, mais notre souveraineté sur les îles ne l'est pas.

17. Ne disposant pas d'autres informations pour l'instant, je demanderai au Président de bien vouloir tenir compte du fait que je dois demander des instructions à mon pays. Je demande donc que le Conseil, avant de se prononcer sur le texte présenté par le représentant du Royaume-Uni, puisse d'abord disposer des informations que mon gouvernement lui présentera en temps opportun.

18. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : La population tout entière des îles Falkland pourrait tenir dans la galerie du public de cette salle. Je crois qu'il est heureux qu'elle ne soit pas ici aujourd'hui car je doute qu'elle tirerait beaucoup de consolation, en ce qui concerne son statut actuel et futur, des observations que nous venons d'entendre de la part du représentant de l'Argentine.

19. J'ai noté la volonté de son gouvernement de négocier. Je dirai simplement que son action d'aujourd'hui est une façon curieuse d'exprimer pareille volonté.

## Organisation des travaux

20. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Panama pour une motion d'ordre.

21. M. OZORES TYPALDOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Avant que la séance ne soit levée et comme certaines rumeurs qui ont circulé ont pu induire en erreur les membres du Conseil, je voudrais dire officiellement qu'au moment où l'on commencera la séance consacrée au Nicaragua ma délégation sera prête à passer au vote une fois que nous aurons entendu les orateurs inscrits sur la liste, convaincue qu'il en va de même de la majorité des membres du Conseil.

22. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais associer ma délégation au point de vue exprimé par le représentant du Panama. Le Conseil est saisi depuis presque deux semaines de la question des événements tragiques sur la Rive occidentale. Nous avons épuisé l'examen de la question, et puisqu'un projet de résolution a été présenté sous sa forme finale, je demande officiellement qu'il soit mis

aux voix immédiatement après le vote sur le projet de résolution présenté par le Panama.

23. M. KARRAN (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation étant au nombre des auteurs du projet de résolution sur le Nicaragua, voudrait appuyer la déclaration du représentant du Panama. Ce projet de résolution, on le sait, a fait l'objet de discussions prolongées et je suis persuadé que le Conseil est prêt, à l'étape actuelle, à passer au vote. J'appuie donc la demande du représentant du Panama selon laquelle le projet de résolution soit mis au vote immédiatement après avoir entendu les divers orateurs inscrits.

24. Le PRÉSIDENT : Comme chacun sait, le Conseil est saisi de deux questions — la plainte du Nicaragua et la situation dans les territoires arabes occupés — dont le Conseil débat depuis quelques jours. Des projets de résolution ont été déposés. Si le Conseil estime devoir passer au vote sur les projets de résolution déposés, c'est sa prérogative et nous agirons de la sorte.

*La séance est levée à 12 h 5.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---